Paris, le 7 avril 2011
Communiqué
Charlotte Brun, Secrétaire nationale aux personnes âgées, handicap et dépendance

Dépistage de la surdité à la naissance : la droite va trop loin

Le dépistage de la surdité chez le nouveau-né n'est pas fiable (à J+3, il y a 20% de faux résultats positifs) et peut être ressenti avec beaucoup de violence par les parents, surtout lorsque les mères ne passent plus que trois jours à la maternité après leur accouchement et rentrent chez elles sans aucun accompagnement. Plus grave encore, il est démontré que les parents qui apprennent que leur bébé n'entend pas cessent de lui parler, donc de communiquer.

Malgré l'opposition des socialistes, l'Assemblée nationale a adopté le 30 novembre dernier une proposition de loi visant à généraliser le dépistage précoce des troubles de l'audition. Les parlementaires UMP ont toutefois estimé qu'il était trop long d'attendre son passage en Sénat pour qu'elle entre en application. Cette disposition a donc été raccrochée sous la forme d'un amendement à une proposition de loi qui traite de la politique générale de l'hôpital.

Le Parti socialiste soutient la manifestation organisée le samedi 9 avril à 15H00 devant l'Assemblée nationale pour demander le retrait de ce cavalier législatif. Le dépistage de la surdité doit intervenir pour les enfants de six mois, en présence d'un psychologue. Des moyens

supplémentaires doivent être accordés aux centres de PMI pour pouvoir procéder à l'examen et garantir l'accompagnement des parents, y compris dans leur apprentissage de la LSF, en lien avec les MDPH. Nous souhaitons réaffirmer que chacun a le droit de vivre pleinement dans la société en étant lui-même. C'est à la société d'accueillir et de compenser l'ensemble des déficiences, par exemple, en généralisant l'usage de la langue des signes ou en créant des services, comme le service public de la communication adaptée.